

**Augmentation du capital
réservée aux membres du personnel
de Colruyt Group
2022**

ÉTS FR. COLRUYT
Société anonyme

Siège social :
Edingensesteenweg 196
1500 Hal

T.V.A. BE 0400.378.485
RPM Bruxelles

INFORMATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL :

OFFRE EN SOUSCRIPTION DE MAXIMUM

1.000.000 ACTIONS NOUVELLES, SANS MENTION DE VALEUR NOMINALE,

RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE COLRUYT GROUP

OCTOBRE 2022

Le texte original de la présente information est rédigé en néerlandais.

La concordance des différentes versions a été vérifiée par le Conseil d'administration qui déclare en assumer la responsabilité.

TABLE DES MATIÈRES

=====

I. Personnes responsables de cette information et du contrôle des comptes	5
1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information	5
1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels	5
1.2. Personne de contact concernant cette information	5
II. Renseignements concernant l'inscription sur Euronext Brussels et les actions qui en font l'objet	6
2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée	6
2.0.0. Autorisations et résolutions	6
Rapport du Conseil d'administration et rapport du commissaire à l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires	
2.0.1. Droits attachés aux actions	7
2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur	7
2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes	7
2.0.4. Cessibilité des actions	8
2.0.5. Date d'entrée en jouissance des droits	8
2.0.6. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels	8
2.0.7. Service financier	8
2.0.8. Droit applicable - Tribunaux compétents	9
2.1. Renseignements concernant l'émission publique	9
2.1.0. Droit de préférence	9
2.1.1. Prix d'émission	9
2.1.2. Période de souscription	9
2.1.3. Délivrance des actions	9
2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission	10
2.1.5. Affectation du produit de l'émission	10
2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels	10
2.2.0. Description des actions	10
2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels	11
2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels	11
III. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	12
3.0. Capital	12
3.1. Actionnaires	13
3.2. Composition de Colruyt Group	14
IV. Renseignements concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	16

4.0.	Comptes annuels consolidés de Colruyt Group	16
4.1.	Résultat - dividende par action (participante)	18
4.2.	État consolidé des flux de trésorerie	19
V.	Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives de l'émetteur	20
5.0.	Évolutions récentes et perspectives	20
5.1.	Données boursières récentes (cours de clôture)	23
5.2.	Rapport annuel	24
Annexes		25
	Lettre aux membres du personnel	
	Modalités	
	Bulletin de souscription	
	Procuration	

CHAPITRE I :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES
DE CETTE INFORMATION ET LE CONTRÔLE DES COMPTES

1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information

Éts Fr. Colruyt SA
Edingensesteenweg 196
1500 Hal

Le Conseil d'administration de la SA Éts Fr. Colruyt certifie qu'à sa connaissance, les données contenues dans cette information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'administration

Jef Colruyt
Administrateur

Korys Business Services III SA
Administrateur
Ayant comme représentant
permanent Wim Colruyt

1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels

Les bilans et comptes de résultats de Colruyt Group, ainsi que les comptes annuels de la SA Éts Fr. Colruyt relatifs aux 3 derniers exercices comptables ont été vérifiés et attestés sans réserve par le commissaire.

Commissaire :

Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SRL
Représentée indirectement par Monsieur Daniël Wuyts
De Kleetlaan 2
1831 Diegem

1.2. Personne de contact concernant cette information

Tous renseignements concernant cette offre en souscription et cette information peuvent être obtenus auprès de :

Kris Castelein
Secrétaire du Conseil d'administration
Tél. 02/363.55.45 ou 74487 (interne)
kris.castelein@colruytgroup.com

adresse : c/o SA Éts Fr. Colruyt
Edingensesteenweg 196
1500 Hal

CHAPITRE II :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION SUR EURONEXT BRUSSELS
ET LES ACTIONS QUI EN FONT L'OBJET

2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée

2.0.0. Autorisations et résolutions

Le rapport du Conseil d'administration de la SA Éts Fr. Colruyt et le rapport de la SRL Ernst & Young Réviseurs d'entreprises à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de la présente émission peut être consulté sur le site web de la société : www.colruytgroup.com (investisseurs) et peut également être obtenu sur demande auprès de la direction financière.

L'émission de nouvelles actions en octobre-novembre 2022 réservée aux membres du personnel de Colruyt Group, constitue déjà la trente-sixième augmentation consécutive de ce type. La première date de 1987, la dernière de novembre 2021. Lors de cette dernière augmentation de capital, le personnel a souscrit à 184.228 actions, représentant un montant total de EUR 7,3 millions.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel de Colruyt Group qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par le collaborateur.

Dans le cadre de la présente opération, les membres du personnel peuvent souscrire à 1.000.000 nouvelles actions, avec un maximum de 5.000 actions par membre du personnel. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Si les 1.000.000 nouvelles actions étaient souscrites, cela représenterait une dilution de 0,747 % pour les actionnaires existants.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2022 a fixé le prix de l'émission sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2022, après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2022 a fixé le prix d'émission à EUR 22,75 par action.

Le montant maximum de l'augmentation du capital souscrit, après incorporation de la prime d'émission, est de EUR 22,75 millions.

La présente opération est soumise au droit belge et relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Nous attirons l'attention des candidats-investisseurs sur le fait qu'il n'y a aucune garantie sur le capital investi. De plus, chaque investisseur encourt les risques liés à l'inscription des actions sur Euronext Brussels quant aux variations du cours tant vers le haut que vers le bas.

Il est dès lors demandé à chaque collaborateur dans la lettre d'inscription d'être suffisamment au courant de son profil d'investissement.

2.0.1. Droits attachés aux actions

Les actions nouvelles confèrent un droit d'accès à l'Assemblée générale dès leur création et chaque action donne droit à une voix.

Chaque membre du personnel peut recevoir un titre de propriété pour ses actions, sous la forme d'un certificat d'inscription dans le registre des actions.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices éventuelles de la SA Éts Fr. Colruyt à partir du 1^{er} avril de l'année comptable en cours 2022-2023.

Les dividendes éventuels seront distribués aux périodes et aux lieux à fixer par le Conseil d'administration. Les dividendes seront directement versés, à la mise en paiement, à chaque membre du personnel-actionnaire. La direction financière de la SA Éts Fr. Colruyt se chargera des paiements. Le droit au dividende est prescrit après 5 ans.

En cas de liquidation, le boni sera réparti proportionnellement à l'apport, sans droit de préférence.

2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur

Les membres du personnel souscrivant à de nouvelles actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel de Colruyt Group entrent en ligne de compte pour une « réduction d'impôt pour souscription et versement d'actions de l'employeur » (cf. épargne-pension sous l'ancien régime Monory-bis). La réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur s'élève à 30 % sur un montant maximum de **EUR 780,00** (année de revenus 2022, exercice d'imposition 2023). Tous les membres du personnel peuvent dans leur déclaration d'impôt personnelle toutefois choisir entre l'application d'une réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur ou pour l'épargne-pension par le biais d'un fonds bancaire. Un cumul des deux options n'est pas autorisé.

2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes

Les impôts exigibles sur les dividendes sont à charge des bénéficiaires de ces dividendes. Les retenues fiscales à la source sont également à charge des bénéficiaires des dividendes.

Le dividende brut de ces actions nominatives sera, compte tenu de la législation fiscale actuelle, soumis à un précompte mobilier sur les dividendes de 30 %.

Au terme de la période d'incessibilité et après conversion des actions nominatives en actions dématérialisées, la société paiera le dividende après déduction d'un précompte mobilier de 30 % (sous le régime fiscal actuel), sur présentation du coupon de l'action ordinaire dématérialisée.

Le dividende brut de ces actions entre en ligne de compte pour une exonération fiscale à l'impôt des personnes physiques, à concurrence de 30 % sur un maximum de **EUR 800,00** de dividende brut perçu (année de revenus 2022, exercice d'imposition 2023). Un maximum de 240 EUR de retenue à la source (800 EUR x 30 %) peut donc être récupéré par le biais de la déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cette exonération s'applique individuellement à chaque contribuable.

2.0.4. Cessibilité des actions

Les actions émises à l'occasion de cette augmentation de capital sont, conformément à l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription.

Les actions des membres du personnel qui, au cours de cette période de 5 ans, quittent volontairement la société restent soumises à la règle d'incessibilité mentionnée ci-dessus. Le détenteur des actions notifiera à la société tout changement d'adresse, d'adresse électronique, de compte bancaire ou de compte de titres.

Les actions sont toutefois cessibles anticipativement en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint (ou partenaire cohabitant) durant la période de 5 ans.

Au terme de la période de 5 ans, tout souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions nominatives concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans. À ce moment, les actions seront transférées à son compte-titres qu'il s'engage à ouvrir d'ici là.

2.0.5. Date d'entrée en jouissance des droits

Les droits attachés aux actions nouvelles portent jouissance à partir de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital (fin décembre) résultant des actions nouvelles à créer.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices à partir du 1^{er} avril de l'année comptable 2022-2023.

2.0.6. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels

L'inscription des actions nouvelles sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera immédiatement demandée.

2.0.7. Service financier

BNP Paribas Fortis se charge du service financier.

2.0.8. Droit applicable et tribunaux compétents

L'offre est soumise au droit belge. Tout litige relatif à cette opération est de la compétence exclusive des tribunaux belges.

2.1. Renseignements concernant l'émission publique

2.1.0. Droit de préférence

L'augmentation de capital se fait avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des membres du personnel appartenant à Colruyt Group. Et ce, étant donné que l'augmentation de capital est strictement réservée au personnel susmentionné.

Le prix d'émission de l'action a été fixé sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de cette action durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de cette émission.

Considérant que les actions issues de cette augmentation de capital sont incessibles pendant une période de 5 ans, une décote de maximum 20 % sera appliquée sur la valeur moyenne en bourse.

2.1.1. Prix d'émission

- Le cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) des 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire est de EUR 27,91.
- Décote maximale de 20 % : EUR 5,58.
- Le prix d'émission fixé par action est de : EUR 22,75 (après application d'une décote de 18,50 %).
- Pair comptable de l'action : EUR 2,73.
- Prime d'émission : la différence entre le prix d'émission et le pair comptable : EUR 20,02.
- Frais à charge du souscripteur : néant.
- Les actions souscrites doivent être payées immédiatement par le souscripteur par virement du montant correspondant, au profit de la SA Éts Fr. Colruyt.

2.1.2. Période de souscription

La période de souscription est ouverte du 17 octobre 2022 au 17 novembre 2022.

La direction financière de la SA Éts Fr. Colruyt, soutenue par la direction du personnel, est chargée de recueillir les souscriptions.

2.1.3. Délivrance des actions

Les actions nouvelles à créer sont nominatives. Elles naissent donc par une inscription dans le registre électronique des actions de la SA Éts Fr. Colruyt.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur.

Si un membre du personnel peut obtenir la cession anticipée de ses actions pendant la période de 5 ans, il doit adresser une demande à cet effet à la direction financière de la SA Éts Fr. Colruyt. Dans ce cas, les actions seront converties en actions dématérialisées et transférées au compte-titres que le souscripteur aura ouvert à cet effet et dont il transmettra le numéro à la direction financière de la SA Éts Fr. Colruyt en même temps que sa demande.

2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission

Ces charges sont évaluées à EUR 2.500 et seront intégralement supportées par la SA Éts Fr. Colruyt. Elles comprennent entre autres les frais de publicité, les frais d'expédition, les frais notariaux et les frais administratifs.

2.1.5. Affectation du produit de l'émission

Le produit maximal sera déterminé en multipliant le prix d'émission par le nombre maximum de nouvelles actions à émettre (1.000.000).

Le produit maximal s'élève à EUR 22,75 millions.

Sur la base du taux de réponse enregistré les années précédentes et le prix d'émission, le produit net de cette émission d'actions peut être estimé dans une fourchette de EUR 5 millions à EUR 10 millions. Ces capitaux seront affectés principalement au financement du programme d'investissement de la SA Éts Fr. Colruyt.

2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels

2.2.0. Description des actions

L'inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera demandée pour un maximum de 1.000.000 actions ordinaires de la SA Éts Fr. Colruyt, sans mention de valeur nominale.

Le nombre exact d'actions sera précisé après la clôture de la période de souscription, ouverte du 17/10/2022 au 17/11/2022.

Il a été proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2022 de fixer le prix d'émission sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire, après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2022 a fixé le prix de souscription à EUR 22,75 par action.

2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels

Conformément à l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, les actions sont nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription. Ces actions sont néanmoins cessibles anticipativement en cas de licenciement ou de mise à la retraite d'un membre du personnel,

et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint (ou partenaire cohabitant). L'admission à la cote sera demandée.

Le souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels

Les actions existantes de la SA Éts Fr. Colruyt sont déjà inscrites sur les listes des cours d'Euronext Brussels.

Actuellement, le nombre de titres inscrits sur les listes de cours d'Euronext Brussels s'élève à **133.839.188** actions ordinaires Colruyt.

**CHAPITRE III :
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL**

(Source : rapport annuel SA Éts Fr. Colruyt 2021-2022)

3.0. Capital

ÉTAT DU CAPITAL	Montants (en EUR millions)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
- Au terme de l'exercice précédent	357,40	133.654.960
- Modifications au cours de l'exercice		
- Augmentation de capital réservée au personnel	7,34	+184.228
- Au terme de l'exercice	364,75	133.839.188
- Destruction d'actions propres	0	0
Total au 7/10/2022	364,75	133.839.188
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions ordinaires	364,75	133.839.188
2.2. Actions nominatives ou dématérialisées		
Nominatives		88.603.390
Dématérialisées		45.235.798
B. Actions propres détenues par (situation au 07/10/2022)		
- la société elle-même		6.687.980
C. Capital autorisé non souscrit	357,00	

Les nouvelles actions émises n'existeront que comme actions nominatives ou actions dématérialisées. Toutes les actions confèrent le droit de vote et sont émises sans mention de la valeur nominale.

3.1. Actionnaires

La structure de l'actionariat de la SA Éts Fr. Colruyt sur la base de la dernière actualisation à la suite des déclarations de transparence du 7/10/2022, 04/10/2022, 30/08/2022 et 10/08/2022 est la suivante :

Parties concernées	Situation au 07/10/2022
Korys SA	72.268.770
Korys Investments SA	1.435.520
Établissements Fr. Colruyt SA	6.687.980
Korys Business Services I SA	1.000
Korys Business Services II SA	1.000
Korys Business Services III SA	1.000
Stiftung Pro Creatura, fondation de droit suisse	146.755
Impact Capital SA	60.000
Personnes physiques (qui détiennent directement ou indirectement moins de 3 % des titres assortis d'un droit de vote de la société)	8.532.134

Dénominateur : 133.839.188 (situation au 07/10/2022)

La SA Établissements Fr. Colruyt est réputée agir de concert en application de l'article 3 §2 de la Loi du 1 avril 2008 relative aux offres publiques d'acquisition.

3.2. Colruyt Group

(Source : rapport annuel SA Éts Fr. Colruyt 2021/2022 – Note 34)

COLRUYT GROUP CONSOLIDÉ : COMPOSITION DE COLRUYT GROUP

Entreprise

SA Éts Fr. Colruyt Hal, Belgique

Filiales

34.2. Filiales

AB Restauration SRL	Avenue du Levant 13	5030 Gembloux, Belgique	0475 405 017	100%
Agripartners SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 417	100%
Banden Deproost SRL	Zinkstraat 6	1500 Hal, Belgique	0424 880 586	100%
Banketbakkerij Mariman SA	Warandestraat 5	9240 Zele, Belgique	0874 422 336	100%
Bavingsveld SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0441 486 194	100%
Bio-Planet Luxembourg SA	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg		100%
Bio-Planet SA	Victor Demesmaekerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0472 405 143	100%
Buurtwinkels OKay SA	Victor Demesmaekerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0464 994 145	100%
Codevco I RDC SASU	Av. De la Vallée, Quartier des Cliniques 3	4972 Kinshasa, République démocratique du Congo	CD/KNG/ RCCM/21-B-01787	100%
Codevco II RDC SASU	Av. De la Vallée, Quartier des Cliniques 3	4972 Kinshasa, République démocratique du Congo	CD/KNG/ RCCM/21-B-01809	100%
Codevco IV SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 615	100%
Codevco IX SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 301 067	100%
Codevco VI SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 913 228	100%
Codevco VII SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0760 300 252	100%
Codevco VIII SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0760 300 846	100%
Codevco X SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 300 572	100%
Codevco XI SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 795	100%
Codevco XII SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 302	100%
Codevco XIII SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 696	100%
Codex SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0453 365 924	100%
Codifrance SAS	Zone Industrielle, Rue de Saint Barthélémy 66	45110 Châteauneuf-sur-Loire, France	824 116 099	100%
Colim SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0400 374 725	100%
Colimpo SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0685 762 581	100%
Colimpo Private Limited	Unit 08-09, 13 th floor, New Mandarin Plaza, Tower A 14, Science Museum Road, Tsim Sha Tsui East	Kowloon, Hong Kong	59139630 000 11 18 0	100%

Colruyt Afrique SAS	Sacr� C�ur III VDN, Villa num�ro 10684, bo�te postale 4579	Dakar, S�n�gal	SN DKR 2020 B 13136	100%
Colruyt Cash and Carry SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 318	100%
Colruyt Gestion SA	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duch� de Luxembourg	B137485	100%
Colruyt Group Services SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0880 364 278	100%
Colruyt IT Consultancy India Private LTD	Building N�21, Mindspace, Raheja IT Park, Survey nr 64 (Part) Hi-Tech City	Madhapur, Hyderabad, Telangana State, Inde - 500081	U72300TG2007 PTC053130	100%
Colruyt Luxembourg SA	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duch� de Luxembourg	B124296	100%
Colruyt Retail France SAS	Zone Industrielle, Rue des Entrep�ts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	789 139 789	100%
Comans SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0462 732 956	100%
Comant SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0604 984 743	100%
Combru SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0442 944 956	100%
Comels SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0820 198 247	100%
Comgen SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0404 020 638	100%
Comgil SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 995 974	100%
Comjan SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0783 195 915	100%
Comkro SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0693 920 677	100%
Comlie SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0560 926 056	100%
Commol SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0684 490 495	100%
Comnie SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0715 711 530	100%
Comnik SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0741 814 626	100%
DATS 24 SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0893 096 618	100%
Davytrans SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 920 972	100%
Do Invest Lux SA	Rue de Beggen 233-241	1121 Luxembourg, Grand-Duch� de Luxembourg	B181441	100%
Do Invest SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0817 092 663	100%
Dreambaby SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0472 630 817	100%
DreamLand SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 746 645	100%
E-Logistics SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0830 292 878	100%
Enco Retail SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0434 584 942	100%
Eoly SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0864 995 025	100%
Finco France SAS	Zone Industrielle, Rue des Entrep�ts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	848 012 209	100%
Finco SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0429 127 109	100%
Fleetco SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0423 051 939	100%
Gecaro SA	Marktpl�in 63/0002	9520 Sint-Lievens-Houtem, Belgique	0427 772 968	100%
Grimbergen Retail Property SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0509 956 813	100%
Het Taartenhuis SA	Warandestraat 5	9240 Zele, Belgique	0889 841 277	100%
Het Zilverleen SRL	Izenbergestraat 175	8690 Alveringem, Belgique	0715 775 767	100%
Immo Colruyt France SAS	Zone Industrielle, Rue des Entrep�ts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	319 642 252	100%
Immo Colruyt Luxembourg SA	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duch� de Luxembourg	B195799	100%

Immo De CE Floor SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0446 434 580	100%
Immoco SARL	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	527 664 965	100%
Izock SRL	Kerkstraat 132-134	1851 Humbeek, Belgique	0426 190 284	100%
Jims SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0423 644 035	100%
Joma Sport SRL	Guldensporenpark 100, blok K	9820 Merelbeke, Belgique	0823 778 933	100%
Juliette SRL	Twaalfmaandenstraat 15, bus 4	2000 Anvers, Belgique	0753 439 679	100%
Locré SA	Rue de Neudorf 534	2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	859147	100%
Myreas SRL	Guldensporenpark 100, blok K	9820 Merelbeke, Belgique	0733 909 522	85%
Northlandt SA	Moortelstraat 9	9160 Lokeren, Belgique	0459 739 517	100%
Onroerende Beleggingsmaatschappij van Brabant SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0414 105 173	100%
Puur SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0544 328 861	100%
Puurgen SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0631 815 438	100%
Puurwijn SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0645 906 865	100%
R.H.C. SAS	Avenue Georges Brassens 10	94470 Boissy Saint-Léger, France	350 590 154	100%
Retail Partners Colruyt Group SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 970 957	100%
Roecol SA	Spieveldstraat 4	9160 Lokeren, Belgique	0849 963 488	100%
Roelandt SA	Warandestraat 5	9240 Zele, Belgique	0412 127 858	100%
Saro SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0451 082 662	100%
Smart Technics SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 516	100%
SmartRetail SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0640 760 224	100%
Solucious SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 692 207	100%
Supermarkt De Belie SRL	Kerkstraat 14	9111 Saint-Nicolas, Belgique	0433 756 581	100%
Supermarkt Magda SA	Lippelstraat 24	1840 Londerzeel, Belgique	0422 180 523	100%
Symeta Hybrid SA	Interleuvenlaan 50	3001 Heverlee, Belgique	0867 583 935	100%
The Fashion Society SA ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0553 548 910	100%
Van der Veken SRL	Veldenstraat 22	2470 Retie, Belgique	0465 176 069	100%
VDV-Lease SRL	Everdongenlaan 9, bus B-05	2300 Turnhout, Belgique	0698 812 150	100%
Vlevo SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0422 846 259	100%
Walcodis SA	Rue Du Parc Industriel 34	7822 Ath, Belgique	0829 176 784	100%
Wieleke SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0477 728 760	100%
Witeb 1 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0697 694 571	100%
Witeb 2 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0699 852 426	100%
Witeb 3 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0726 754 187	100%
Witeb 4 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0747 601 566	100%
Witeb 5 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0761 776 335	100%
WV1 SRL	Guldensporenpark 100, blok K	9820 Merelbeke, Belgique	0627 969 585	100%
WV2 SRL	Guldensporenpark 100, blok K	9820 Merelbeke, Belgique	0627 973 149	100%
Zeeboerderij Westdiep SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 918 869	80%

(1) Cette société concerne une sous-consolidation.

34.3. Coentreprises

Achilles Design SRL ⁽¹⁾	Borchtstraat 30	2800 Malines, Belgique	0691 752 926	24,70%
Daltix SA ⁽¹⁾	Ottergemsesteenweg-Zuid 808, bus 160	9000 Gand, Belgique	0661 713 511	77,55%
Daltix Unipessoal LDA ⁽¹⁾	Avenida Antonio Augusto De Aguiar 130 Piso 1	1050-020 Lisbonne, Portugal	0514 607 769	77,55%
De Leiding SRL ⁽²⁾	Kerkstraat 108	9050 Gentbrugge, Belgique	0694 734 685	46,23%
Digital SA ⁽¹⁾	Rue Emile Francqui 6	1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique	0630 675 588	26,84%
Hyve SRL ⁽¹⁾	Kapeldreef 75	3001 Louvain, Belgique	0767 791 820	16,67%
Kriket SRL ⁽¹⁾	Brognezstraat 172 BIO7	1070 Anderlecht, Belgique	0692 761 033	43,82%
Some SRL ⁽¹⁾	Hooilaar 40	2230 Herselt, Belgique	0829 249 337	24,97%
Ticom SA	Bilkensveld 1A	1500 Hal, Belgique	0820 813 505	90,00%
We Connect Data SRL ⁽¹⁾	Wiedauwkaai 23, bus 5	9000 Gand, Belgique	0650 599 388	16,03%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

34.4. Entreprises associées

AgeCore SA ⁽¹⁾	Rue de la Synagogue 33	1204 Genève, Suisse	CHE-222 427 477	25,00%
First Retail International 2 SA ⁽¹⁾	Pontbeekstraat 2	1702 Dilbeek, Belgique	0644 497 494	4,73%
Newpharma Group SA ⁽¹⁾⁽²⁾	Rue du Charbonnage 10 bte 2	4020 Liège, Belgique	0684 465 652	60,99%
Scallog SAS ⁽²⁾	Rue Raymond Barbet 105	92000 Nanterre, France	791 336 076	23,73%
Smartmat SA ⁽³⁾	Regine Beerplein 1, bus 207	2018 Anvers, Belgique	0841 142 626	41,36%
The Seaweed Company SRL ⁽³⁾	Lange Haven 132	3111 CK Schiedam, Pays-Bas	72339225	21,30%
Vendis Capital SA ⁽¹⁾	Jan Emiel Mommaertsiaan 22	1831 Machelen, Belgique	0819 787 778	10,87%
Virya Energy SA ⁽¹⁾⁽³⁾	Villalaan 96	1500 Hal, Belgique	0739 804 548	59,78%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

(2) Cette société clôture son exercice au 30 juin et est reprise au sein des états financiers consolidés sur la base d'une situation intermédiaire au 31 mars.

(3) Cette société concerne une sous-consolidation.

CHAPITRE IV :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE
ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

4.0. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions EUR)	Note	31.03.2022	31.03.2021
Goodwill	9.	157,6	124,9
Immobilisations incorporelles	10.	329,4	277,1
Immobilisations corporelles	11.	2.745,0	2.576,6
Participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	464,3	320,4
Actifs financiers	14.	14,7	111,6
Actifs d'impôt différé	17.	17,5	12,3
Autres créances	19.	46,0	42,4
Total des actifs non courants		3.774,5	3.465,3
Stocks	18.	815,6	737,9
Créances commerciales	19.	602,4	542,9
Actifs d'impôt exigible		35,2	50,1
Autres créances	19.	81,4	78,2
Actifs financiers	14.	128,3	36,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.	176,2	284,5
Total des actifs courants		1.839,1	1.730,0
TOTAL DES ACTIFS		5.613,6	5.195,3
Capital		364,7	357,4
Réserves et résultats reportés		2.097,4	2.165,6
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		2.462,1	2.523,0
Participations ne donnant pas le contrôle		-	4,2
Total des capitaux propres	21.	2.462,1	2.527,2
Provisions	23.	15,4	26,0
Passifs relatifs aux avantages du personnel	24.	107,2	134,4
Passifs d'impôt différé	17.	91,6	66,0
Passifs productifs d'intérêts et autres passifs	25., 26.	650,7	249,8
Total des passifs non courants		864,9	476,2
Provisions	23.	0,7	1,0
Découverts bancaires	20.	0,2	1,2
Passifs productifs d'intérêts ⁽¹⁾	25.	349,8	230,5
Dettes commerciales	26.	1.283,6	1.319,3
Passifs d'impôt exigible		24,9	26,2
Passifs relatifs aux avantages du personnel et autres passifs	26.	627,4	613,7
Total des passifs courants		2.286,6	2.191,9
Total des passifs		3.151,5	2.668,1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		5.613,6	5.195,3

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(en millions EUR)	Note	2021/22	2020/21
Chiffre d'affaires	3.	10.049,3	9.930,7
Coût des marchandises vendues	3.	(7.297,6)	(7.138,8)
Marge brute	3.	2.751,7	2.791,9
Autres produits d'exploitation	4.	196,0	185,5
Services et biens divers	5.	(692,9)	(633,3)
Avantages du personnel	6.	(1.478,5)	(1.462,3)
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		(365,4)	(326,9)
Autres charges d'exploitation	4.	(35,7)	(31,4)
Résultat d'exploitation (EBIT)		375,2	523,5
Produits financiers	7.	11,3	8,5
Charges financières	7.	(9,8)	(7,6)
Résultat financier net	7.	1,5	0,9
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	6,0	(3,5)
Bénéfice avant impôts		382,7	520,9
Impôts sur le résultat	8.	(94,7)	(104,9)
Bénéfice de l'exercice		288,0	416,0
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle		0,7	0,7
Actionnaires de la société mère		287,3	415,3
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR)	22.	2,16	3,06

4.1. Résultat - Dividende par action (participante)

(Source : rapport annuel SA Éts Fr. Colruyt 2021/2022)

	Exercice 2021/2022 (3)	Exercice 2020/2021 (3)	Exercice 2019/2020 (3)	Exercice 2018/2019 (3)	Exercice 2017/2018 (3)
Nombre d'actions émises	133.839.188	136.154.960	138.432.588	138.052.090	150.196.352
Nombre d'actions participantes (1)	128.993.335	134.333.960	135.632.720	137.856.430	137.646.500
SA ÉTS FR. COLRUYT - (BGAAP)					
Résultat d'exploitation	174,19	236,75	370,55	286,5	316,9
Résultat avant impôts	233,44	486,92	887,51	236,5	265,2
Bénéfice net (en EUR millions)	226,58	467,63	830,39	186,4	194,3
Bénéfice net/action (en EUR) (*)	1,69	3,43	6,00	1,35	1,41
COLRUYT GROUP - (IFRS)					
Résultat d'exploitation (EBIT)	375,20	523,50	511,4	485,4	488,3
Résultat avant impôts/action	2,85	3,82	4,06	3,76	3,62
Bénéfice net, part du groupe (en EUR millions)	287,30	415,30	431,0	382,5	373,1
Bénéfice net/action (en EUR) (*)	2,16	3,06	3,14	2,78	2,60
Dividende brut/action (en EUR)	1,10	1,47	1,35	1,31	1,22

IFRS	2021/2022 IFRS (3)	2020/2021 IFRS (3)	2019/2020 IFRS (3)	2018/2019 IFRS (3)	2017/2018 IFRS (3)
Nombre d'actions					
Nombre d'actions émises	133.839.188	136.154.960	138.432.588	138.052.090	150.196.352
Actions détenues par la société (au 12/06)	4.845.853	1.821.153	2.799.868	195.660	12.549.852
Actions détenues par les filiales	0	0	0	0	0
Solde	128.993.335	134.333.807	135.632.720	137.856.430	137.646.500
Moyenne pondérée des actions participantes (au 31/03) (2)	132.677.085	135.503.424	137.279.011	137.758.364	143.361.535

- (1) L'exercice 2020/21 comprend une plus-value sur Eoly Energy et l'exercice 2019/20 comprend plusieurs plus-values uniques (principalement sur Virya Energy et Colruyt Retail).
- (2) Base de calcul (les chiffres IFRS ont été calculés sur la base de la moyenne pondérée des actions participant à la répartition du bénéfice)
- (3) Situation au 12/06.
- (4) Calculé sur la base du nombre d'actions participantes, déduction faite des actions participantes détenues par la société et par ses filiales.

4.2. État consolidé des flux de trésorerie

(en millions EUR)

	Note	2021/22	2020/21
Bénéfice avant impôts		382,7	520,9
Ajustements pour : Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		365,4	326,9
Produits financiers et charges financières	7.	(1,5)	(0,9)
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	(6,0)	3,5
Autres ⁽¹⁾		(16,5)	2,9
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement et des provisions		724,1	853,3
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		(47,7)	1,4
Diminution/(augmentation) des stocks		(60,3)	(118,8)
(Diminution)/augmentation des dettes commerciales et autres passifs		(49,3)	53,4
(Diminution)/augmentation des provisions et passifs relatifs aux avantages du personnel		(6,4)	32,4
Intérêts payés		(2,3)	(2,0)
Intérêts perçus		5,3	0,3
Dividendes perçus		4,9	1,2
Impôts payés sur le résultat		(69,5)	(112,9)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		498,8	708,3
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(484,5)	(466,2)
Regroupements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis) et désinvestissements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés)		(65,0)	(48,4)
(Augmentation de participation dans)/remboursements de participations des entreprises associées et coentreprises	12., 13.	(74,1)	0,3
(Acquisitions)/cessions d'actifs financiers	14.	13,1	(98,7)
(Prêts consentis)/remboursement de prêts consentis		(13,7)	(9,3)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		17,2	27,6
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(607,0)	(594,7)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produits de l'émission d'actions	21.	7,3	10,3
Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle		0,1	(2,9)
Rachat d'actions propres		(199,1)	(52,8)
Nouveaux/(remboursement d'emprunts ⁽²⁾)		440,0	157,1
Remboursement des dettes de contrats de location		(51,2)	(38,4)
Dividendes payés	21.	(196,3)	(183,9)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0,8	(110,6)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(107,4)	3,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} avril		283,3	263,3
Effet des fluctuations des taux de change		0,1	-
Effets des modifications du périmètre de consolidation		-	17,0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 MARS	20.	176,0	283,3

(1) Le poste « Autres » comprend notamment les moins/(plus)-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières, les pertes de valeur et la reprise de pertes de valeur sur les stocks, les créances commerciales et les autres créances ainsi que les avantages du personnel résultant de l'augmentation de capital réservée au personnel.

(2) Comprend entre autres la comptabilisation / (le remboursement) de financements à court terme.

CHAPITRE V :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE
ET LES PERSPECTIVES DE L'ÉMETTEUR

5.0. Évolutions récentes et perspectives

Pour l'évolution récente et les prévisions de la société émettrice, nous renvoyons aux prévisions dans l'Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée générale du 28 septembre 2022.

Chers actionnaires,

...

Colruyt Group prévoit que le contexte macro-économique riche en défis, caractérisé par l'inflation élevée, les fortes hausses de coûts et la faible confiance des entreprises et des consommateurs, se maintiendra. Ces derniers mois, le Bureau fédéral du Plan belge a régulièrement revu les prévisions économiques annuelles pour 2022 et 2023. Les prévisions d'inflation ont été revues fortement à la hausse et la croissance économique devrait stagner cet hiver.

Le marché belge de la distribution se caractérise par une baisse des volumes dans les magasins d'alimentation et reste donc très compétitif. En tant que distributeur, et leader du marché en Belgique, nous entendons continuer à jouer activement notre rôle sociétal. Pour ce faire, nous veillons à ce que les clients bénéficient d'une offre de qualité et abordable dans les magasins et en ligne. Colruyt Meilleurs Prix continue donc à appliquer de manière cohérente sa stratégie des meilleurs prix, de sorte que les clients puissent compter sur nous pour surveiller leur budget. Tout cela implique que l'inflation des prix n'est pas entièrement répercutée sur le client.

La pression inflationniste entraîne également une augmentation significative des coûts du groupe, l'effet attendu dépassant les 200 millions d'euros. Il s'agit principalement des coûts liés à l'énergie, au transport et au personnel. Ces derniers ont une incidence importante compte tenu du système d'indexation automatique des salaires en Belgique.

La combinaison entre la pression inflationniste sur les coûts, l'inflation alimentaire - qui est inférieure à l'inflation générale - et l'environnement de marché compétitif donne lieu à une pression sur les résultats.

Colruyt Group prévoit que le résultat consolidé, hors effets uniques éventuels, diminuera considérablement en 2022/23 par rapport à 2021/22.

Colruyt Group s'attend à ce que l'acquisition de Roelandt Group et l'augmentation de la participation dans Newpharma n'aient pas d'effet significatif sur son résultat net en 2022/23, hors effets uniques éventuels.

Colruyt Meilleurs Prix continuera à appliquer de manière cohérente sa stratégie des meilleurs prix. Grâce à l'accent mis, des années durant, sur la maîtrise des coûts opérationnels ainsi que sur la simplicité et l'efficacité, Colruyt Meilleurs Prix peut continuer à honorer sa promesse de marque.

Compte tenu des conditions actuelles du marché, Colruyt Group accordera une attention maximale à la maîtrise de ses coûts opérationnels et à la gestion de sa trésorerie. Par ailleurs, le groupe restera concentré sur le long terme et poursuivra de manière ciblée ses investissements dans l'innovation, la durabilité, la transformation numérique, l'efficacité, les produits de marque maison de qualité et le personnel.

La combinaison des circonstances précitées avec l'application ciblée et cohérente de la stratégie à long terme entraînera une augmentation de la dette financière nette.

Le groupe souligne que l'incertitude découlant de la situation géopolitique et de la crise énergétique peut influencer ses prévisions de résultats en 2022/23.

Début juillet 2022, Colruyt Group a communiqué que Virya Energy allait définir les options stratégiques en matière d'énergie éolienne offshore. La raison étant que la situation récente sur le marché de l'énergie, le Green Deal ainsi que les tensions géopolitiques ont une incidence sur la rapidité d'évolution dans l'industrie offshore. Cela se traduit par :

- une croissance substantielle de la taille des projets éoliens offshore et, par conséquent, des risques financiers plus élevés pour les investisseurs dès le début des projets ;
- un intérêt accru aux énergies renouvelables, donnant lieu à une forte concurrence et nécessitant des investissements plus élevés (par exemple, sous la forme de frais d'entrée pour les investisseurs) pour les nouveaux projets éoliens offshore.

Différentes options de développement stratégique ont été examinées. L'option d'un désinvestissement partiel de la filiale Parkwind SA sera poursuivie. Un banquier a été désigné dans ce cadre.

...

Jef Colruyt
Président du Conseil d'administration

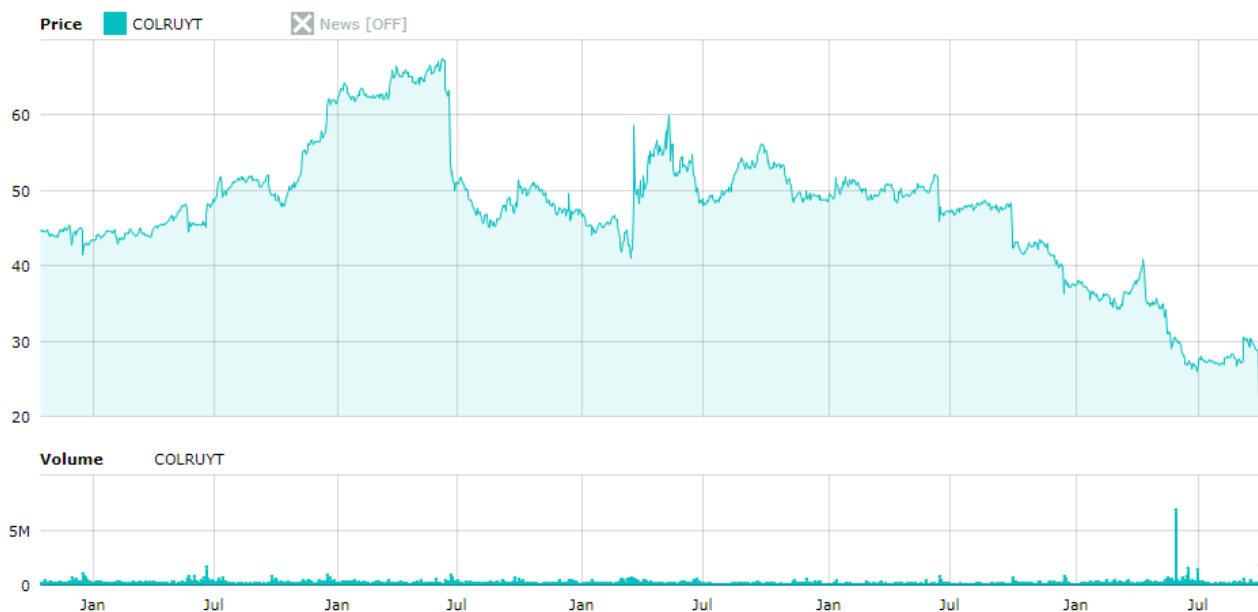
5.1. Données boursières récentes (cours de clôture)

	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018
Cours minimum	34,16	47,92	40,97	44,44	41,39
Date	08/03/2022	01/07/2020	12/03/2020	24/05/2018	13/12/2017
Cours maximum	52,02	60,00	67,50	66,52	49,72
Date	09/06/2021	12/05/2020	07/06/2019	28/03/2019	02/06/2017
Volume journalier moyen	206.101	193.832	265.290	282.946	282.531

Cours de bourse au 06/10/2022 : EUR 22,21.

Le cours de bourse de l'action peut être consulté sur le site web www.euronext.com, en tapant « Colruyt » ou « COLR » sous la rubrique de recherche.

Historique du cours de bourse (5 ans):



Source : www.euronext.com

5.2. Rapport annuel

Le dernier rapport annuel a trait à l'exercice 2021/2022 (du 01/04/2021 au 31/03/2022) et un exemplaire écrit peut être demandé à la direction financière (Kris Castelein, tél. 74487).

Les dernières informations financières sur la société peuvent être consultées sur le site web <https://www.colruytgroup.com/wps/portal/cg/fr/accueil/investisseurs/rapportannuel>.

ANNEXES :

Hal, le 14 octobre 2022

Madame, Monsieur,

Concerne : AUGMENTATION DE CAPITAL Colruyt réservée aux membres du personnel de Colruyt Group.

En tant que membre du personnel de Colruyt Group, vous pouvez, comme chaque année, souscrire à une augmentation de capital de la SA Éts Fr. Colruyt, selon les modalités suivantes :

- Le prix de souscription est de **22,75 euros par action**. À titre d'information : le cours boursier moyen sur Euronext Bruxelles durant les 30 jours précédant l'Assemblée générale extraordinaire du 06/10/2022 s'élevait à 27,91 euros. Une décote ou réduction de 5,16 euros (soit 18,5%) a été déduite de ce montant.
- Vous pouvez souscrire à **5.000 actions** au maximum.
- Vous pouvez utiliser l'achat de ces actions comme alternative à l'épargne-pension et déduire le montant de cette souscription **à concurrence de 780,00 euros** maximum, de votre revenu imposable de l'année 2022. Vous recevrez une attestation fiscale à cet effet. Attention : vous ne pouvez PAS cumuler la même année la réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur (augmentation de capital réservée au personnel de Colruyt Group) avec la réduction d'impôt pour une épargne-pension conclue par l'intermédiaire d'une institution financière.

Étant donné qu'acheter des actions est un investissement, il est bon de réfléchir à votre profil d'investisseur.

Le type de questions que les banques vous posent lorsqu'elles déterminent votre profil de risque constituent un bon fil conducteur :

- Quelle est ma situation financière actuelle : puis-je me passer ces 5 prochaines années de l'argent que je souhaite investir, même si je dois faire face à des dépenses imprévues pendant cette période ? Si vous avez un doute, il est probablement recommandé de ne pas investir dans des actions.
- Suis-je conscient des éventuels risques associés à un investissement en actions ? Un investissement en actions ou autres produits dérivés peut perdre en valeur au fil du temps. Est-ce acceptable pour moi, si ce n'est pas le cas, il n'est probablement pas recommandé d'investir dans des actions.
- Ai-je suffisamment de connaissances et d'expérience en matière d'investissements ? Suis-je au courant que :
 - o après 5 ans, je devrai obligatoirement ouvrir un compte-titres auprès de l'institution financière de mon choix ;
 - o dans la plupart des institutions financières, je devrai payer chaque année des frais de gestion annuels ;
 - o un éventuel versement annuel de dividendes sur actions est soumis à une retenue d'un précompte mobilier (qui s'élève actuellement à 30 %).

Si vous estimez avoir le profil pour investir dans des actions, nous vous conseillons de prendre connaissance des « Informations aux membres du personnel », ainsi que du rapport annuel de l'exercice 2021-2022 et des dernières informations financières concernant Colruyt Group, disponibles sur le site web www.colruytgroup.com (sous la section « Investisseurs »).

Pour vous inscrire valablement :

- 1) Renvoyez les trois formulaires joints (le bulletin de souscription 1 et 2 + la procuration) complétés et signés à la SA Éts Fr. Colruyt à l'attention de Laura Michiels et Greet Plasman Edingensesteenweg 196, 1500 Hal, bureau WILG.2.021, au plus tard pour le 17/11/2022.
Ou envoyez vos bulletins de souscription et votre procuration par mail (un scan, pas de photo) à aandelenbeheer.loondienst@colruytgroup.com
- 2) Versez le montant de votre souscription avant le 17/11/2022 sur le compte bancaire BE27 0019 3733 0173
Attention ! NOUVEAU numéro de compte bancaire pour l'augmentation de capital 2022.
Indiquez **uniquement votre numéro de personnel en communication**.

Les bulletins de souscription et les paiements que nous recevrons après le 17/11/2022 ne seront plus acceptés !

N'attendez donc pas le dernier jour pour vous y souscrire et/ou payer.

Après réception des bulletins, nous vous renverrons par retour de courrier l'exemplaire « bulletin de souscription 1 » à titre de preuve de votre souscription.

À partir du 19/12/2022, les actions que vous aurez souscrites seront également visibles sur le Portal > Moi au sein de l'organisation > Questions d'argent > Consultation des actions > Augmentation de capital.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, contactez la Gestion des actions – Secrétariat social : Laura Michiels (tél.82810), Greet Plasman (tél. 92835), ou depuis l'extérieur, appelez le numéro 02/363.55.45.

Pour la SA Éts Fr. Colruyt.



Kris Castelein,
Secrétaire du conseil d'administration

MODALITÉS PARTICULIÈRES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE

LA SA ÉTS FR. COLRUYT

RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE COLRUYT GROUP

OCTOBRE 2022

Émission de maximum 1.000.000 nouvelles actions nominatives sans mention de valeur nominale ; ces actions sont incessibles pendant une période de 5 ans à dater de la souscription, en vertu de l'article 7:204 § 1 du Code des sociétés et des associations. Elles sont toutefois cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel-propriétaire, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier, de son conjoint ou de son partenaire cohabitant légal.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel de Colruyt Group qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par le collaborateur.

Les actions nouvelles doivent être entièrement libérées en espèces au moment de la souscription.

L'inscription de ces actions à l'Eurolist d'Euronext Brussels sera demandée.

Le prix d'émission (22,75 €) est fixé sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt pendant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2022, et après application d'une décote de maximum 20 %. Le prix d'émission de 22,75 € satisfait aux conditions imposées par l'Administration des Contributions (circulaire du 21 juin 1995). La réduction de prix ne constitue donc pas un avantage imposable.

Chaque membre du personnel a la possibilité de souscrire à 5.000 actions au maximum. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices de la société à partir du 1^{er} avril 2022. Cela signifie que ces actions peuvent donner droit à un dividende pour la première fois en octobre 2023.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 1

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU SOUSCRIPTEUR APRÈS SIGNATURE PAR LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE OU PAR SON MANDATAIRE (tient lieu de preuve de votre souscription)

ÉMISSION D' ACTIONS
réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e), ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la SA Éts Franz Colruyt (ci-après dénommée la « Société »), déclare souscrire, au prix de 22,75 € par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale de la Société, jouissance le 1er avril 2022, représentant un montant total _____ €, À PAYER AVANT le 17/11/2022 sur le compte BE27 0019 3733 0173 (**attention : nouveau numéro !**).

J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal, mon invalidité ou celle de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal. Je demande par la présente de convertir ces actions en actions dématérialisées au terme de ladite période de cinq ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la Société.

Fait à _____ le _____ 2022

Signature du souscripteur
mandataire

Signature de la société émettrice ou de son

ÉTABLISSEMENTS FRANZ COLRUYT
Société anonyme
Dont le siège est établi à : Edingensesteenweg, 196 - 1500 Hal
RPM Bruxelles – T.V.A. BE-0400.378.485
(Ci-après dénommée la « Société »)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2

EXEMPLAIRE DESTINÉ À LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE OU SON MANDATAIRE

ÉMISSION D' ACTIONS
réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e),
N° pers. :
domicilié(e) à :

ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la société, déclare souscrire, au prix de 22,75 € par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale de la Société, jouissance le 1er avril 2022, représentant un montant total de _____ €, **À PAYER AVANT LE 17/11/2022 sur le numéro de compte BE27 0019 3733 0173 (attention : nouveau numéro !)**.

Je souhaite que ces actions soient inscrites à mon nom dans le registre des actionnaires de la Société. J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal, mon invalidité ou celle de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal. Au terme de cette période d'incessibilité de 5 ans, je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la Société.

Fait à _____ le _____ 2022

Signature du souscripteur
mandataire

Signature de la société émettrice ou de son

À renvoyer avec les bulletins de souscription 1 et 2

PROCURATION POUR LA SOUSCRIPTION À L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Numéro de personnel :

Le/La soussigné(e),

domicilié(e) à :

donne par la présente procuration à :

Messieurs Kris CASTELEIN et Mathias AERTSEN, qui élisent chacun domicile au siège de la SA Éts Fr. Colruyt (ci-après dénommée la « Société »), à Edingensesteenweg 196, 1500 Hal

Ci-après dénommés, chacun séparément, le « mandataire ».

à qui il/elle confie tous pouvoirs pour le/la représenter, avec pouvoir d'agir séparément et faculté de substitution, lors de la passation de l'acte en vue de l'augmentation de capital de la Société en date du 19/12/2022 réservée aux membres du personnel de Colruyt Group.

Par conséquent, le mandataire se charge de la mission suivante :

- a. souscrire en capital, au nom et pour le compte du soussigné, à actions, sans mention de valeur nominale, de la Société, jouissance 1er avril 2022, au prix de 22,75 € par titre et selon les modalités exposées dans l'information au personnel à ce sujet.
- b. assister à la réunion du Conseil d'administration qui décide de cette augmentation de capital.

À cette fin, passer et signer tous actes et procès-verbaux, élire domicile, désigner quelqu'un à sa place, et de manière générale, faire tout ce qui s'avérera utile ou nécessaire pour l'exécution de cette charge, avec promesse de ratification.

Fait à -----, le -----/-----/2022

* Bon pour procuration (**mention manuscrite**) :

Signature : -----